

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 16 novembre 2009**

Présidence: M. Eric BIELER

**1. Appel: 76 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: AJETI Ramadush ANGELI Aline, BOESIGER Michel, CHATELANAT Christophe, FOREL Madeleine, FRANCFORT Pascal, GRAF Albert, GRAF ZAUGG Marlyse, GUILLOD Philippe, HEIM Marc, IMMINK Cinzia, KARLEN Dominique, LUKIC Slavojka, MEYER Jean, NICOLET Thierry, ROCHAT Blaise, SAUER Patrick, SCHALLER Anik, SCHWARZ Katja, VUAGNIAUX Christine, VUILLEUMIER Carole, WENGER René

Absent: KIRCHNER Volker

**2. Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2009**

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 abstention.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- a) M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND qui remercie tout le monde pour l'octroi de la bourgeoisie d'honneur.
- b) Il donne également lecture de la lettre de démission de M. Niklas JARENBACK, UDC. Le Président prie le parti UDC de bien vouloir présenter une candidature pour la séance du Bureau du 3 décembre 2009.
- c) Le Bureau a accepté la demande de prolongation de délai de réponse au postulat du groupe socialiste pour des achats publics équitables, délai également accepté par M. Braulio MORA qui avait déposé le postulat.
- d) Les dates des séances du 2<sup>ème</sup> semestre 2010 ont été fixées et envoyées aux Conseillers.
- e) Une nouvelle liste des Conseillers a également été envoyée, un décalage s'étant produit dans la colonne des fax.
- f) M. le Président demande aux 1<sup>er</sup> nommés des préavis N° 103, 118, 119, 120 et 121, déposés le 22 juin d'avancer dans leurs travaux. En principe aucun rapport autre que le budget ne figurera au prochain Conseil.

**5. Assermentation**

Mme Pierrette CHENEVARD du parti des Verts a été élue par le Bureau, la publication de son élection n'a fait l'objet d'aucun recours. M. le Président procède à l'assermentation et lui souhaite la bienvenue.

**6. Rapport N° 99 en réponse à la motion de M. Tefik RASHITI "Nyon zone hors AGCS" financements spéciaux et fonds de réserve au bilan de la Commune**

Rapporteur: Mme Inès ABEYA

La discussion est ouverte.

M. Tefik RASHITI ne peut accepter ce rapport car il n'y a pas d'étude faite sur le fond de la motion. Il estime que, contrairement à ce qui est écrit dans le rapport, l'étude a encore sa raison d'être. Il demande si la commission a pu prendre des renseignements auprès des communes qui sont hors zone AGCS ou auprès de l'OMC. Il explique en quoi consiste l'AGCS. D'abord, cela signifie "Accord Général sur le Commerce de Services". Il s'agit d'un accord cadre signé en 1994, actuellement en cours de re-négociation à l'OMC. C'est un accord visant à la libéralisation des services planétaires. Ces services sont entre autres, l'eau, l'éducation, la santé, le tourisme, l'énergie et les transports. Certains de ces domaines sont déjà libéralisés.

A la vue de certains documents de l'OMC les salaires minimums et la sécurité sociale sont traités par les négociateurs comme des obstacles techniques au commerce. M. Rashiti estime inacceptable que des négociateurs puissent s'exprimer de cette façon-là. Comment peut-on dire que cette motion n'a pas sa raison d'être. Selon le mode 4 de l'AGCS, l'OMC prend le recours à une même œuvre étrangère à faible coût. Le personnel embauché avec le contrat déterminé sur la base légale et salariale du pays d'origine. Les USA demandent l'application du principe de neutralité technologique laquelle interdirait aux pays de préférer une source d'énergie à une autre, par exemple solaire, éolienne plutôt que nucléaire. Selon les articles 6.4 et 23.3. n'importe quelle loi ou mesure du pays peut être contestée voire une suppression demandée si elle compromet les avantages que des entreprises étrangères pouvaient raisonnablement s'attendre à tirer des accords.

M. Rashiti explique les dangers du traité. Celui-ci s'applique à toutes les mesures qui affectent le commerce des services, que ces mesures soient prises par les autorités gouvernementales ou non-gouvernementales dans l'exercice des délégations. Selon l'AGCS, les subventions sont reconnues comme des obstacles au commerce des services. Les Etats doivent signaler toutes les subventions accordées dans le secteur des services. Cela signifie que toute autorité locale ou nationale aura un champ de manœuvre très limité. Il se demande ce que pensent les Conseillers d'un monde où la Municipalité ne pourra pas s'opposer à une station d'épuration privée sur son territoire, ne pourra plus subventionner les services ou la culture. Comment un état pourra prévoir sa politique d'énergie sur le long terme alors qu'un traité lui impose une libéralisation à outrance dans ce secteur. L'AGCS est la remise en cause de notre souveraineté car cet accord a cassé les principes de la démocratie à tous les niveaux.

Mme Inès ABEYA est surprise que M. Tefik RASHITI n'ait pas été membre de la commission, ce qui lui aurait permis de faire un rapport de minorité. Toutefois, il a reçu ce rapport il y a un mois, ainsi que la commissaire du POP, et personne ne s'est manifesté pour refaire une réunion ou un rapport de minorité. Au-delà de ceci, elle rappelle que les accords de l'AGCS ont été approuvés par un vote fédéral en 1995, sans référendum. On peut ensuite se déclarer hors zone AGCS cela ne servira à rien, car un vote fédéral a décidé que la Suisse en fera partie.

M. Jean BISCHOFBERGER ne peut qu'abonder dans le sens de M. Rashiti. Il pense qu'il s'agit d'un libéralisme à outrance qui est proposé et pense qu'il serait bon de rester en dehors, comme d'autres villes de Suisse l'ont fait. Il estime qu'il faut suivre une certaine éthique.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle que le mouvement des communes hors zone AGCS avait été créé avant le début des négociations pour essayer de mettre un peu de pression sur la Confédération et les négociateurs dans la mesure où tout ce qui devait être négocié était tenu secret à tous les niveaux. Actuellement, tout ce qui a été négocié a été publié et est disponible. Un certain nombre de choses ont été refusées dans les négociations, notamment l'eau. C'est pour cette raison qu'ils ont estimé que cette position hors AGCS n'avait plus lieu d'être.

M. Tefik RASHITI signale que Genève, Paris, Vancouver, Montréal et Vienne sont notamment hors AGCS. Il ne comprend pas qu'on puisse dire qu'il n'y a pas de raison de rester en dehors.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 44 voix pour, 13 avis contraires et 10 abstentions

- d'accepter le rapport municipal no 99 valant réponse à la motion de M. le Conseiller communal Tefik Rashiti « Nyon zone hors AGCS »

**7. Rapport N° 106 en réponse à la motion de M. Jean-Claude MERMILLIOD intitulée "Proposition pour lutter contre les effets de la canicule"**

Rapporteur: Mme Doris ULDRY

La discussion est ouverte.

M. Anthony LAMBE : " À Nyon, nous avons toujours de grands espaces urbains désertiques, qui ne sont presque jamais exploités. Ce sont les toits. Ironiquement, on trouve en Suisse à Wollishofen, Zürich un toit vert parmi les plus anciens en Europe. Autre exemple en Suisse : les hôpitaux cantonaux de Bâle. À l'étranger, Chicago utilise les toits comme jardins pour baisser la température et réduire la pollution. À Malmö en Suède, et à Londres, on trouve des autres exemples. Dans notre ville, quelques bâtiments ornent le panorama. Par exemple, à la Redoute on voit un nouvel immeuble où la terrasse supérieure est fournie de végétation. Côté Prangins, un développement immobilier se vante d'une jolie petite forêt sur le toit.

Mais ce sont des exceptions. Il y a beaucoup de toits qui restent déserts. Par exemple, le bâtiment Novartis présente une façade moche qui profiterait d'un nip-tuck verdoyant. Edwards Life Sciences offre des possibilités. Quant au bâtiment Beckman-Coulter, la riposte nyonnaise à l'architecture stalinienne, je le laisse à l'imagination. Il peut y avoir des contraintes – par exemple, poids, drainage, accès – mais il est rare de trouver un toit plat qui ne supporterait pas quelques pots. Si les New Yorkais peuvent convertir un métro aérien en jardin public, nous devrions reconnaître que ce n'est pas l'argent qui nous manque, mais l'imagination – et la volonté.

Dimanche passé, j'étais à l'extérieur de l'UEFA. Deux hommes sortaient. J'en ai reconnu un comme ancien joueur pour les Verts de St. Etienne. Immédiatement, je lui ai posé une question de grande envergure pour le foot européen. « Monsieur, » j'ai dit, « pourquoi pas des plantes sur la grande terrasse de ce bâtiment? » Monsieur Platini m'a répondu que la raison n'était en rien structurelle, mais qu'il ne fallait pas bloquer la vue du Mont Blanc. J'ai dit que le Mont Blanc – qui en tout cas est capricieux dans sa visibilité - doit grandir un peu. Son compagnon a répondu que donc il faut avoir plus de neige. Mais pour avoir plus de neige sur les montagnes, il faut avoir aussi plus d'arbres sur la plaine.

L'humanité glisse sur une pente qui nous conduit inexorablement vers le désastre. Rome brûle, mais nous continuons à gratter du violon. Je demande que nos amis et collègues, de la droite ainsi que la gauche, sans oublier les gens du centre, comme moi, qui normalement n'ont aucun ami, collaborent pour contrer cette fatalité, en présentant comme carte de visite – Nyon, ville verte....véritablement. Pour appuyer les recommandations de la commission, la municipalité devrait encourager et collaborer avec le secteur privé pour développer une végétalisation des toits de Nyon. "

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

- d'accepter le rapport municipal n° 106 valant réponse à la motion de M. le conseiller communal Jean-Claude Mermilliod intitulé « Propositions pour lutter contre les effets de la canicule » ville.

**8. Rapport N° 110 en réponse au postulat de Mme Doris ULDRY pour la création d'un passage piétons et d'un trottoir à la rte de Signy**

Rapporteur: M. Jacky COLOMB

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter le rapport municipal N° 110 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Doris Uldry déposé le 18 décembre 2006 et intitulé « Création d'un passage piéton et d'un trottoir »

**9. Rapport N° 111 concernant le renforcement en gaz naturel du réseau de la ville de Nyon. Demande de crédit de CHF 2'150'000.-- (HT) pour la réalisation d'un poste de détente 80 / 5 bar à Trélex et d'une conduite de raccordement, destinés à l'alimentation du réseau de la ville de Nyon.**

Rapporteur : M. Marc PRUDENTE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'150'000.00 (HT) pour la réalisation d'un poste de détente 80 / 5 bar à Trélex et d'une conduite de raccordement, destinés à l'alimentation de la ville de Nyon. Dépenses amortissables en 30 ans.
- ces dépenses viendront en augmentation du capital de dotation des services industriels

**10. Rapport N° 112 concernant la mise en œuvre de l' Aide individuelle au logement (AIL) à Nyon, en réponse à la motion supra-partisane intitulée "Pour que Nyon se dote d'une véritable politique du logement"**

Rapporteur: Mme Stéphanie SCHMUTZ

En préambule, Mme Stéphanie SCHMUTZ précise que les conclusions n'étaient pas exactes sur le rapport reçu. Les nouvelles conclusions seront lues.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre GIRARD faisait partie des signataires de la motion supra-partisane de 2005 et, après avoir lu le préavis municipal, il se satisfait des réponses et se dit surpris par l'amendement. Dans les grandes lignes, des réponses ont été données à ce que demandait la motion. Il ne voit pas ce que la Municipalité peut amener de plus et invite le Conseil à ne pas voter cet amendement.

M. Knut RUPPRECHT estime au contraire que la commune peut faire beaucoup plus dans la politique du logement. Il s'agit d'une mesure d'urgence qui doit être acceptée, par contre sur le long terme des problèmes ne sont pas encore résolus. La commune pourrait prendre exemple sur ce que fait Lausanne qui a une politique du logement qui va plus au devant d'un droit de superficie pour permettre la construction de logements qui sortent du cadre de la spéculation immobilière. Il estime que la commune peut se permettre une réflexion plus approfondie et définir une vraie politique d'aide au logement.

La parole n'est plus demandée sur l'amendement, la discussion est close.

Au vote, l'amendement de la commission demandant l'abrogation du point 8 du préavis est accepté par 31 voix pour, 22 avis contraires et 4 abstentions.

M. Maurice GAY signale que la COFIN est en train d'étudier le budget déficitaire de plus de CHF 9 millions et, avec ce rapport, on vote CHF 350'000.- de charges supplémentaires. Il demande à la

Municipalité si cette somme est compensée ailleurs ou s'il s'agit uniquement de charges supplémentaires. D'autre part, il estime que l'on fait la politique de l'arrosoir en donnant un peu à gauche et un peu à droite sans avoir réellement une politique et une vision globale de la politique du logement à Nyon. Il pense que cette aide sera prise à la classe moyenne pour être donnée à la classe inférieure. Enfin, il aimerait savoir si des contrôles sur l'aide à la pierre sont toujours effectués. Il propose de refuser cette aide au logement car le rapport n'a pas répondu à la motion et que d'autres éléments sont nécessaires avant d'ajouter cette somme au budget.

M. Patrick BUCHS reconnaît que l'AIL ne résoudra pas tous les problèmes de logement à Nyon. Par contre c'est un bon pas dans la bonne direction. Elle permettra d'aider certaines familles. En ce moment, on perd à Nyon la classe moyenne, faute de logements abordables. Selon la loi sur le logement, les communes doivent tout mettre en œuvre pour que chacun puisse trouver sa place. Or, ce n'est plus le cas à Nyon.

M. Guy-François THUILLARD est surpris de la réaction de M. Gay à ce problème. Il réagit face à une motion alors que l'on a affaire à un préavis qui subsidiairement avait l'intention de répondre à une motion. Il n'en reste pas moins que le problème du logement à Nyon est une évidence et il ne comprend pas que l'on puisse avoir un avis contraire par rapport à cette proposition sage. Le canton est sinistré en matière de logements et la ville de Nyon est encore plus sinistrée. Il y a un taux de vacance insignifiant et aucun logement à un prix abordable, d'autant plus que la moitié des logements libres sont à vendre. Il s'agit donc de réagir et pour une fois que la Municipalité propose quelque chose de positif pour le logement et l'ensemble des habitants de la ville, il ne voit pas comment on peut argumenter contre, quel qu'en soit le coût.

Pour M. Christian PERRIN, si on a des problèmes de logement à Nyon, cela ne tient ni à des règlements, ni à des subventions, mais c'est dû au fait que beaucoup de projets sont bloqués. Certains ont mis 10 ans avant d'être débloqués et obtenir des permis de construire. Il faut débloquer la situation qui est compromise à cause de règlements stupides qui ne permettent pas d'aller de l'avant.

M. Maurice GAY rappelle à M. Thuillard que ce ne sont pas CHF 350'000.- pour 20'000 habitants qui vont résoudre le problème du logement. Il souligne que le revenu maximum pour obtenir cette aide est de 150% du Revenu d'Insertion et une fortune ne dépassant pas les CHF 70'000.-. Ce préavis n'aidera donc pas la classe moyenne.

Mme Stéphanie SCHMUTZ relève que si la commission a enlevé le point 8 du préavis, c'est justement parce que cette aide ne répondait pas à tous les problèmes du logement à Nyon. Il s'agit d'une toute petite aide pour des personnes en grande difficulté actuellement. Cela ne résout pas l'entier du problème. Si dans le rapport il est fait mention de la classe moyenne, c'est que la commission s'est rendu compte qu'il manquait non seulement des logements subventionnés, mais également des appartements adaptés aux salaires de personnes "normales". Actuellement, il faut compter entre Frs 2500.- et Frs 3000.- pour un appartement de 4 pièces, ce qui signifie avoir un revenu important. Elle demande d'accepter cette petite aide pour les personnes qui en ont besoin.

M. Knut RUPPRECHT demande que dans la politique du logement plus globale qui est nécessaire, soit prise en compte la remarque de M. Perrin et que les règlements soient simplifiés. Il faut aussi remarquer que parmi les projets bloqués il y a aussi des oppositions très procédurières. Il est nécessaire que la commune ait une volonté politique pour que la situation du logement change.

M. Tefik RASHITI souligne également que la situation du logement s'est dégradée ces dernières années. Le POP a présenté plusieurs motions sur cette thématique, même avant la petite ceinture. Malheureusement, le Conseil était contre ces propositions, notamment la construction de HLM ou d'une fondation pour le logement subventionné. On ne peut pas continuer à fermer les yeux.

M. Christian UDASSE ne comprend pas, car toute la commission était unanime et maintenant certains conseillers mettent en doute les besoins vitaux de certaines familles nyonnaises. Il ne peut pas admettre que l'on n'ait pas mis cette somme au budget. D'autre part, en supprimant le point 8, on reporte le vrai problème, celui du logement.

M. le Municipal Olivier MAYOR relève qu'il s'agit d'un préavis important qui vise à aider un certain nombre de personnes. Ce n'est pas la prétention de la Municipalité de régler tous les problèmes du

logement par le biais de cette aide. Cela dit, cette aide va amener un soulagement important de manière ciblée à la classe moyenne inférieure, les plus démunis ayant droit à l'aide cantonale. On évite à une tranche de la population de tomber à l'aide sociale, grâce à une petite aide. L'AIL n'est certes pas la panacée, mais il s'agit du premier volet du problème du logement. Quant au budget, la Municipalité était claire vis-à-vis de la COFIN lorsque le budget a été présenté, à savoir que tout ce qui n'avait pas encore été voté par le Conseil n'a pas été mis dans le budget. Il en va de même pour le préavis de Colovray qui a été voté au dernier Conseil et qui signifie une sorte de compensation. Par rapport aux contrôles, ils ont toujours lieu et de la même manière. De plus, des propositions seront faites en début d'année prochaine pour débloquer certaines situations. Il demande de soutenir ce préavis amendé.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 7 avis contraires et 4 abstentions:

1. d'autoriser la Municipalité à mettre en place l'aide individuelle au logement à Nyon, conformément au règlement cantonal sur l'aide individuelle (RAIL) du 5 sept. 2007, et ce dès le 1er janvier 2010 ;
2. d'adopter le règlement communal fixant les conditions d'octroi de l'aide individuelle au logement, ceci en conformité avec le RAIL ;
3. de doter l'Office communal du logement au sein du Service des affaires sociales de 0,3 EPT supplémentaire pour permettre la mise en œuvre de l'AIL, dès le 1er janvier 2010,
4. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2010 les montants destinés à l'octroi de l'aide individuelle au logement, estimés à CHF 391'000.-, et les recettes correspondantes estimées à 180'000.- ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2011 et suivants les montants destinés à l'octroi de l'aide individuelle au logement estimés à CHF 631'000.-, et les recettes correspondantes estimées à 300'000.- ;
6. de charger la Municipalité de demander une dérogation au Conseil d'Etat en vertu de l'article 21 RAIL ;
7. d'autoriser le Service des affaires sociales à acquérir le logiciel nécessaire au traitement des dossiers concernés pour un montant maximum de CHF 13'000.- .

**11. Rapport N° 124 concernant le dépôt des biens culturels à Champ-Colin - Demande de crédit d'étude de CHF 170'000.-- TTC pour l'agrandissement du bâtiment existant**

Rapporteur: M. Michel MÜLLER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire :

1. Un crédit de CHF 170'000.— TTC est accordé à la Municipalité pour financer les études de l'agrandissement du dépôt des biens culturels à Champ-Colin.
2. Ce montant sera prélevé du compte N° 9282.55 du « Capital du Fonds Walter Fischer ».

**12. Rapport N° 125 concernant l'immeuble de Bourgogne - Demande de crédit de CHF 980'000.-- TTC pour la réalisation des travaux de rénovation comprenant**

- **Le remplacement partiel des vitrages et fenêtres**
- **La modernisation des deux monte-charges**
- **La réfection complète de la toiture principale**

Rapporteur: M. Roger GROSJEAN

La discussion est ouverte.

M. Knut RUPPRECHT se dit surpris du timing. Cela fait plus de deux ans que Mme Wuichet demande ces travaux urgents et le remplacement des fenêtres aura lieu à la mauvaise saison.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

1. un crédit de CHF 980'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux de rénovation de l'immeuble de Bourgogne comprenant
  - Le remplacement partiel des vitrages et des fenêtres
  - La modernisation des deux monte-charges
  - La réfection complète de la toiture plate principale
2. ce montant sera prélevé du fonds de réserve »rénovation Maison de Bourgogne » compte No 9282-30, d'un montant de CHF 1'221'235.65

### **13. Rapport N° 126 concernant l'adhésion au Conseil régional du district de Nyon.**

Rapporteur: M. Patrick BUCHS

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER demande si l'on peut être assuré que le Conseil Régional ne causera pas des dépenses au-delà des CHF 300'000.- prévus. Si cela devait être le cas, il demande d'être assuré que la somme maximum n'aille pas au-delà de CHF 30'000.- sans avoir l'autorisation du Conseil communal comme c'est le cas pour la Municipalité.

M. Yves FROIDEVAUX souligne qu'au niveau de la nomination des membres du Conseil Régional, au conseil inter-communal et comité de direction, seuls les municipaux pourront siéger, ce qui fait dire à certains que nous aurons affaire à une république de syndics et municipaux. Au niveau de la représentativité des différentes sensibilités politiques du district, celle-ci ne sera plus assurée. C'est ce que disait la Municipalité en février 2003. Les statuts ont depuis lors été modifiés et les Conseillers communaux peuvent siéger. Toutefois, la Municipalité d'aujourd'hui veut exclure dans un premier temps les Conseillers communaux de disposer d'un siège dans ce Conseil régional. Il trouve cela inadmissible, toutes les forces politiques n'étant pas représentées à la Municipalité. Vu que la commune aura 19 voix, il demande comment la Municipalité entend les utiliser : une personne seule ou une représentation des courants politiques qui la compose. Deuxièmement, l'étude du Pr. Grivel en 2003 disait qu'au niveau des compétences les choses étaient très peu clarifiées. On ne sait pas ce qui appartient au Conseil Régional car, dans le fond, tout peut lui appartenir. Il espère que la Municipalité sera très attentive à ne pas enlever de fortes prérogatives qui appartiennent au Conseil communal. Finalement, il est mentionné que 40% du financement est utilisé pour le fonctionnement interne. A titre de comparaison, les ONG utilisent 10%. Il trouve dommage que ce chiffre figure dans les statuts. M. Froidevaux ne s'opposera pas à ce préavis, car mieux vaut être dedans et participer pour améliorer la structure, mais il souhaite que la Municipalité soit très attentive à ce qu'il n'y ait pas de déficit démocratique et que le Conseil communal ait toujours son mot à dire.

M. Christian PERRIN n'entend pas s'opposer non plus, mais il souhaite que la commune de Nyon prenne une place de leader et qu'elle mène ce Conseil régional. Nyon est leader dans le district et doit le rester. Le Conseil régional ne doit pas non plus devenir un étage supplémentaire en matière de réglementation. Il est bon d'avoir un concept régional, mais ce n'est pas à la région de décider ce qui va se passer à Nyon. Il faut arriver à influencer ce Conseil de manière à ce qu'il soit dynamique et surtout que Nyon soit leader.

Pour M. Jacky COLOMB, il ne lui semble pas souhaitable de s'engager sur la piste d'une représentation au Conseil régional par des Conseillers communaux. Outre le fait que ce système entraînerait automatiquement des inégalités de traitements entre les partis, le suivi des différents dossiers ne pourrait pas être assuré de manière régulière, la charge de travail sera assez lourde et la disponibilité des Conseillers est limitée.

En revanche, il lui paraît indispensable d'associer le Conseil communal au processus de décision en créant dès le début une commission municipale formée de représentants de la Municipalité et de Conseillers communaux émanant de toutes les forces politiques élues. Cette commission pourrait

ainsi participer à l'information et à l'élaboration de prises de décisions en accord avec les différentes sensibilités politiques.

M. François CALAME souhaite que Nyon développe une diplomatie adéquate et aura le tact nécessaire afin de pouvoir prendre naturellement la place qui lui revient dans le leadership régional.

M. Patrick BUCHS précise que la commission s'est penchée sur la problématique d'envoyer des Conseillers communaux ou non. Il se poserait alors le problème de savoir quels partis envoyer et dans quelle proportion et qui dans chaque parti. Si Nyon veut vraiment peser de tout son poids, il doit parler d'une seule voix et ne pas tomber dans le clivage gauche-droite.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que le montant de la cotisation est de l'ordre de CHF 300'000.- mais cela va en fait coûter environ CHF 150'000.- en évitant certains doublons. Le but est de chercher des synergies. Il est de plus évident que les Conseillers communaux seront informés surtout dans la période transitoire. La situation financière est assez complexe, notamment pour un certain nombre de règlements, de subventionnements ou taxes qui nécessitent une période de réglage. Toutefois, Nyon sera membre à part entière dès le premier jour en essayant d'avoir sa juste place, ni plus, ni moins. Raison pour laquelle aucune exigence préalable n'a été fixée, qui eut été une forme d'arrogance. L'idée est de rentrer en ayant confiance de la place nyonnaise. Concernant les 19 voix, la Municipalité parlera durant la période transitoire pour la totalité des voix. Dans deux ans, soit au début de la nouvelle législature, on pourra décider si on veut une participation mixte.

Au sujet du financement de la structure, M. le Syndic précise que le but n'est pas d'enfler la structure quand Nyon arrive avec une nouvelle cotisation. Le montant de 40% était tout à fait indicatif et une des premières questions à poser sera de savoir comment dynamiser cette "usine à papier". Ce n'est certes pas une structure idéale, mais il faut être dedans et non dehors. Nyon va amener son dynamisme, son envie et son poids pour faire que la région ne parle que d'une seule voix, qui est le problème actuel au niveau du canton. Quant à la commission municipale, M. le Syndic est tout à fait ouvert, il reste à voir sous quelle forme. Toutefois, il estime qu'il faut aller au bout de ces deux ans de fonctionnement et de faire le point ensuite.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 3 abstentions :

- d'accepter l'adhésion de la Commune de Nyon au Conseil Régional du district de Nyon dès le 1er janvier 2010. La cotisation sera portée au budget 2010.

#### **14. Rapport N° 129 concernant l'étude préalable La Rippe Eole - Crédit d'étude de CHF 85'000.- (HT) pour la participation de la Ville de Nyon**

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Dominique ROUX fait remarquer qu'il est indiqué que 6 éoliennes produiront plus de la moitié de la consommation de la ville de Nyon. Or ceci est faux. La ville de Nyon consomme environ 100 gigas Watt/heure par année, alors que 6 éoliennes produiront 25 gigas Watt/heure.

M. Maurice GAY rend attentif les commissaires du préavis N° 139 car les CHF 85'000.- seront prélevés du fonds sur l'efficacité énergétique. Or, dans le budget, la COFIN a noté qu'un même montant est demandé sur un compte de fonctionnement du budget. Si le préavis est accepté, il faudra en tenir compte lors du préavis N° 139 et lors du budget.

M. Pierre WAHLEN précise que les chiffres mentionnés ont été fournis par M. Decurnex, chef des Services Industriels.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 85'000.- (HT) pour financer la part de la Ville de Nyon à la phase d'étude préalable du projet La Rippe Eole. Dépense amortissable en cinq ans. Le crédit sera financé par le biais du fonds sur l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables.

**15. Rapport N° 135 en réponse au postulat de M. Braulio Mora intitulée "Pour des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le domaine public"**

Rapporteur : Mme Doris ULDRY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 avis contraire :

- d'accepter le rapport municipal N° 135 valant réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Braulio Mora du 6 février 2009 et intitulé « Pour des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le domaine public »

**16. Rapport N° 136 en réponse à la motion de Mme la Conseillère communale Anik Schaller du 14 avril 2005 concernant la mise en valeur du patrimoine architectural de Nyon**

Rapporteur : M. Jean BISCHOFBERGER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accepter le rapport municipal N° 136 en réponse à la motion de Madame la Conseillère Communale Anik Schaller, du 14 avril 2005, concernant la mise en valeur du patrimoine architectural de Nyon.

**17. Rapport N° 137 concernant l'Aula de Nyon-Marens - Demande de crédit de réalisation de CHF 725'000.- TTC pour la rénovation partielle du bâtiment**

Rapporteur : Mme Claudine CHRISTIN

La discussion est ouverte sur l'amendement.

M. le Municipal Claude ULDRY indique que la Municipalité va se rallier à cet amendement. Néanmoins, il précise qu'avant de faire la peinture, il faudra procéder à un nettoyage, particulièrement en-dessus des radiateurs. Il se peut que ce nettoyage soit suffisant, auquel cas, le Conseil et la commission seront avertis.

M. Marc PRUDENTE demande si cette somme ne peut pas passer dans les compétences municipales et le service concerné décidera s'il faut refaire la peinture.

Pour M. le Municipal Claude ULDRY, il paraît nécessaire que cette somme figure dans un préavis.

La discussion générale sur les conclusions du rapport est ouverte.

M. Tefik RASHITI demande si la Municipalité et la commission se sont penchés sur les problèmes de ventilation.

M. Christian UDASSE estime que le préavis est malvenu. Les travaux à la maison de Bourgogne et l'AIL ont déjà été acceptés et cela était nécessaire. Il estime qu'augmenter le déficit de CHF 755'000.- pour changer des fauteuils n'est pas indispensable en ce moment, même si Nyon n'a pas de salle de spectacles digne de ce nom.

Mme Claudine CHRISTIN précise que la climatisation a été évoquée lors de la commission, mais cela demande une réfection beaucoup plus importante, ce qui représente plusieurs centaines de milliers de francs supplémentaires. Actuellement, il est inévitable que, lorsque 500 personnes occupent la salle, il fasse plus chaud. Elle précise également que les fauteuils actuels sont inconfortables pour regarder un spectacle de deux heures.

M. le Municipal Claude ULDRY souligne au sujet de la climatisation, que ce n'est pas seulement une question de coûts, mais également l'aspect de la politique de l'environnement durable. Si on met une climatisation, il faudrait aussi étudier la possibilité d'autres énergies, notamment des capteurs solaires. Sinon, cela irait à l'encontre de la politique de la Municipalité dans ce domaine.

M. Maurice GAY fait remarquer qu'il y a également la question de la sécurité pour les enfants qui sont dans cette école et il est nécessaire de faire les travaux avant un accident.

M. Jacky COLOMB signale qu'il est très difficile de prendre place dans cette salle, les rangées sont très serrées. Les nouveaux fauteuils permettront un passage beaucoup plus aisé des personnes, ce qui serait important de pouvoir sortir rapidement en cas d'évacuation de la salle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil accepte l'amendement suivant à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention :

- Un complément de CHF 30'000.- pour les travaux de peinture sur l'ensemble des murs du foyer revêtus avec un crépissage grossier sur les 4 niveaux.  
Ce coût comprend la location d'un pont roulant, les protections, la préparation des murs ainsi que la fourniture et l'application d'une peinture.  
Le crédit total demandé pour le préavis N° 137 est de CHF 755'000.-

Au vote, le Conseil décide à une large majorité, 1 avis contraire et 1 abstention

1. Un crédit de CHF 755'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer la rénovation partielle de l'Aula de Nyon-Marens comprenant :
  - le remplacement des fauteuils et du revêtement de sol de la salle,
  - la mise en conformité des garde-corps des escaliers,
  - le remplacement d'un vitrage du couvert extérieur,
  - la peinture sur l'ensemble des murs du foyer sur les 4 niveaux.
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-05 de l'établissement secondaire de Nyon-Marens, dépense amortissable en 10 ans.

### **18. Rapport sur la motion de Mme Christine Vuagniaux et M. Robert Jenefsky concernant l'achat d'un système de vote électronique**

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

M. Guy-François THUILLARD signale qu'il n'a pas pu participer à cette commission qui a été convoquée sous moins de 48h. mais, par souci d'économie, il n'a pas demandé une deuxième séance ce qui aurait été son droit. Il estime toutefois qu'il s'agit plutôt d'un postulat que d'une motion. De plus, il estime qu'il serait préférable d'économiser CHF 30'000.-, montant qu'il conteste par ailleurs, au vu des finances de la commune. Il trouve qu'il s'agit d'un inutile gadget de riche. On peut demander aux scrutateurs d'être efficaces et performants, ce qui est d'ailleurs le cas et tout se passe bien.

M. Pierre WAHLEN relève que le décompte des voix n'est pas seulement une opération comptable, mais c'est aussi l'occasion de voir se dessiner une géographie politique qui est lisible pour la Municipalité, les journalistes et le public. Il regretterait que, sous prétexte d'efficacité, on renonce à cette lisibilité, d'autant que pour CHF 30'000.- on ne peut pas acheter un système de vote électronique avec tableau d'affichage.

M. Braulio MORA pense que cette motion est paradoxale venant de la droite qui souhaite à tout prix faire des économies. Il rappelle que le Conseil élit le Bureau, ce qui suppose qu'il le fait en toute confiance. C'est le rôle des scrutateurs de mener à bien le décompte des voix, même si cela prend parfois du temps. Si l'idée du vote électronique est novatrice, dans le contexte actuel plutôt difficile que traversent nos finances, cela serait du luxe. La commune refuse de mettre une fontaine à eau du réseau et la ventilation laisse à désirer. M. Mora pense qu'il serait préférable de penser d'abord au confort des Conseillers. Lorsque les finances seront sorties de ce long tunnel infernal, on pourra rediscuter du vote électronique.

Mme Doris ULDRY relève que ce n'est pas toujours facile de compter, avec des Conseillers qui ne sont pas toujours très disciplinés. Quelques crédits ont déjà été votés ce soir et elle pense que l'on peut investir encore CHF 30'000.- qui permettra à tous d'être sûrs du vote. Elle propose que la Municipalité étudie la motion.

M. Marc PRUDENTE rappelle que l'on n'est pas en train de voter les conclusions d'un préavis mais une motion. Il ne faut pas maintenant faire le travail d'une éventuelle commission. Il souligne d'autre part que la Municipalité dispose d'un certain temps pour préparer ce préavis et se rendra compte qu'il ne s'agit pas d'un sujet urgent.

M. Tefik RASHITI signale que ce n'est pas la faute des scrutateurs si parfois il y a des erreurs de comptage. Certains Conseillers osent voter deux fois, par contre c'est un luxe de dépenser une telle somme. Il faut faire confiance aux scrutateurs qui ont malgré tout le droit à l'erreur. De plus, il y a toujours l'article 118 qui permet de demander le vote nominal.

M. Knut RUPPRECHT appuie les propos de M. Wahlen car il ne faut pas oublier que le Conseil est dans une configuration mobile et non fixe. Pour qu'un système puisse donner de la lisibilité des voix, cela ne peut avoir lieu que dans un endroit fixe.

M. Robert JENEFSKY rappelle que l'on vote le renvoi de la motion à la Municipalité pour étude. Toutefois, il a connaissance de systèmes amovibles qui répondent parfaitement à nos besoins pour le prix de CHF 30'000.-. Il s'agit d'un outil de productivité pour le Conseil et il propose de laisser la Municipalité faire le travail et revenir avec un préavis. A ce moment, les Conseillers seront libres de le refuser s'ils le trouvent prohibitif.

M. Yves FROIDEVAUX souligne que dès 2010, la Municipalité devra emprunter pour son ménage courant. L'auto-financement sera négatif et il faudrait expliquer à la population que l'on va emprunter pour acheter un petit gadget dont le prix sera, selon lui, plus élevé que CHF 30'000.-. Il s'agit d'être modeste dans les dépenses et le vote nominal existe. Les situations difficiles pour le Président ne se présentent pas à chaque séance.

M. Jacky COLOMB relève que le rapport N° 99 a obtenu 44 oui, 13 non et 10 abstentions, ce qui fait 67 voix pour 76 Conseillers. Lorsque le résultat est plus serré, il est possible de demander le vote nominal qui est également une arme politique qui transforme le scrutin et mécontente tout le monde. Il suggère d'adresser ce problème à la Municipalité, on pourra ensuite dire si le système trouvé est valable ou non.

Pour M. Anthony LAMBE, bien qu'il apprécie le travail de la commission et les avantages dudit système, il regrette de ne pouvoir soutenir la motion. Nous sommes une commune riche en dettes, et donc il faut avoir des priorités. Ceci n'en est pas une. En plus, le seul exercice qu'il a maintenant dans sa vie est quand il lève son carton jaune pour voter.

M. André CATTIN constate que les partis de gauche se battent âprement contre ce nouveau système. Il s'agit des mêmes personnes qui usent du fait, quand les votations sont très serrées, de faire revoter pour faire basculer les votes. Il est favorable à ce système car les personnes pourront voter comme elles le pensent et non comme on les oblige à voter.

Pour Mme Chantal THUILLARD la Municipalité a déjà trop à faire et demande que l'on augmente son temps de travail. Elle demande de voter non afin de ne pas la surcharger encore plus.

M. Knut RUPPRECHT signale que sur les 12 sujets qui ont déjà été votés, seul 1 était un peu serré. Pour les 11 autres, il n'y a pas eu besoin de compter.

Mme Nelly WUICHET trouve qu'il y a des discussions pour rien. Vu l'état des finances de la commune, elle trouve nul de dépenser une telle somme. Les discussions sont stériles et ne font qu'augmenter la durée du Conseil pour rien.

M. Luciano DE GARRINI rappelle que l'on ne va pas ce soir dépenser de l'argent. On aura l'occasion plus tard de discuter si l'on veut dépenser cette somme et si le système est utile. La question est de savoir si l'on renvoie la motion à la Municipalité pour qu'elle présente ensuite quelque chose de concret.

M. David SAUGY est content de voir que la gauche est prête à voter des mesures d'économies, elle devrait dès lors être d'accord de voter les amendements pour le budget lors du Conseil de décembre. Le système n'est donc pas urgent.

Conformément à l'article 118 du règlement, M. Christian PERRIN propose que l'on passe au vote nominal. Cette demande est soutenue par 5 Conseillers.

La parole n'est plus demandée, la discussion close.

Au vote nominal (*en annexe*) le Conseil décide par 36 oui, 33 non et 5 abstentions de

- de renvoyer la motion Vuagniaux et Jenefsky pour « l'achat d'un système de vote électronique » à la Municipalité pour étude et rapport.

**19. Préavis N° 139 concernant la proposition d'ouverture au financement de projets privés du fond communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables du 17 décembre 2007 et du fonds communal pour le développement durable du 17 décembre 2007.**

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY aimerait que la Municipalité clarifie le problème de savoir si l'on met l'argent sur le fonds de réserve ou si on le porte au budget.

La Municipalité a demandé que les commissaires soient les mêmes que pour le préavis N° 133. Cette demande a été approuvée par le Bureau

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**20. Rapport municipal N° 140 en réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Aline ANGELI et Anik SCHALLER, du 7 avril 2003, concernant les places de jeux urbaines.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**21. Rapport municipal N° 141 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Jean Bischofberger du 22 juin 2009, relative à des critères éthiques précis concernant certains affichages.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Rapport municipal N° 142 en réponse à la motion de MM: Michel Darbre et Heinrich Bossert en faveur d'une réglementation de l'engagement du personnel de l'administration communale aux fins de synergie entre les dicastères et son adaptation à la situation économique actuelle.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**23. Préavis N° 143 concernant une demande de crédit de CHF 88'000.- en vue de la réalisation d'un plan de quartier pour le secteur d'Etraz-Sud (Esp'Asse).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. Communications municipales.**

Mme la Municipale Monique BOSS signale qu'une convention de subventionnement sera signée entre la ville et l'Usine à Gaz. Elle portera sur les années 2009-2012. Le montant des subventions allouées a été réparti de la façon suivante: CHF 365'000.- en 2009, CHF 380'000.- de 2010 à 2012 sous réserve de l'acceptation du budget. Un bilan sera fait après ces 3 années. Cette convention permet d'assurer à l'Usine à Gaz une aide financière sur une plus longue durée et de lui garantir une pérennité et sécurité financière indispensables à son fonctionnement. Elle permet de clarifier les attentes de part et d'autre et de faciliter la planification à moyen terme des activités de l'association, grâce à une prévision financière quadriennale. C'est une volonté de la Municipalité d'établir des contrats de prestations avec les associations subventionnées, la prochaine sur la liste sera l'Elastique Citrique.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Braulio MORA qui demandait que la signalétique piétonne rose reste en permanence. Celle-ci a été installée à l'occasion de la semaine de la mobilité, elle est donc éphémère et très légère. Par contre sa demande sera prise en compte dans le nouveau concept de mobilité. D'autres panneaux plus durables seront installés. D'autre part, après le prix du plan mobilité, Mme la Municipale informe le Conseil que la Municipalité a décidé de retarder le concept mobilité de quelques mois pour étudier plus profondément les quatre volets répertoriés qui sont les transports individuels, le stationnement, les transports publics et la mobilité douce, et ceci afin d'arriver à des mesures concrètes qui soient pertinentes. En contre-partie, trois éléments seront déjà installés : des bornes de recharges électriques pour vélos et scooters seront installés dans des endroits clés, notamment à la gare, des supports à vélos seront ajoutés et la signalétique des transports publics aux abords de la gare sera améliorée.

M. le Municipal Olivier MAYOR invite le Conseil à l'inauguration de la patinoire de Rive le 9 décembre à 18h. La gestion de celle-ci sera confiée au Hockey-Club cette année.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE informe le Conseil que, suite à la clôture au 31 octobre de la période pendant laquelle les clients éligibles pouvaient changer de fournisseur d'électricité, un bilan a été fait. Trois clients ont exercé leur éligibilité pour quatre sites, deux clients pour trois sites sont des multi-sites nationaux et ont choisi un fournisseur externe. On ne perçoit donc que le timbre et les taxes pour ces clients. Un grand client multi-sites a quitté l'approvisionnement de base des S.I. mais reste cependant client. La commune lui a proposé un contrat de 3 ans avec des rabais sur la marge et ainsi CHF 1 million de recettes ont été sécurisées sur cette période. Par contre la commune deviendra fournisseur d'un client en dehors de la commune. Ce client représente entre 500 et 900'000 kw/h, alors que les clients perdus représentent environ 1,8 mios de kw/h, soit une perte globale entre 900'000 et 1.3 mios kw/h. Pour la couverture 2010 une perte plus grande avait été anticipée. En résumé les S.I. sont satisfaits du résultat pour 2010.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à M. Tefik RASHITI qui demandait si la commune favorisait les entreprises locales dans le cadre des marchés publics. Dans le cadre d'une procédure ouverte, la ville de Nyon ne peut pas favoriser une entreprise nyonnaise. Dans le cas d'une procédure sur invitation, elle peut choisir le maximum d'entreprises locales dans le respect du marché, c'est-à-dire qu'il doit y avoir au moins une entreprise en dehors de Nyon. Toutefois, selon certains types de travaux, il n'y a pas d'entreprises à même de les effectuer dans la commune, voire dans le canton. En ce qui concerne la procédure de gré à gré, à prestation égale ou proche, la ville favorise l'achat local.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacky COLOMB au sujet de la Vy-Creuse. Celui-ci s'inquiétait que, malgré un vœu de la commission et accepté par la Municipalité, on prévoyait un arrêt de bus devant l'Usine à Gaz. M. le Municipal affirme que l'implantation de cet arrêt de bus sur la route cantonale 1 a réellement été étudiée. Mais à la suite de discussions techniques avec, entre autres, le service cantonal des routes, il a été relevé qu'il était prématuré et difficile de prévoir un tel arrêt sans connaître le concept de réaménagement de cette route cantonale, cela pour des questions de trafic et de sécurité pour les usagers de ce bus. On peut toutefois affirmer que l'aménagement de cette place publique devant l'Usine à Gaz ne souffrira pas vraiment de ce choix, ce nouvel espace apportant non seulement une vraie plus-value à l'Usine à Gaz, mais également une entrée soignée du quartier de Rive. Les arrêts de bus seront posés définitivement sur la route cantonale dans le cadre du plan directeur du réaménagement des rives du lac et de l'étude de la route cantonale 1 sur Prangins, Crans et Nyon. Même si on peut accepter les vœux d'une commission, quelques fois les services cantonaux mettent les bâtons dans les roues.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. David SAUGY au sujet du rapatriement d'une automotrice du Nyon-St-Cergue. La Municipalité tient à rappeler qu'elle est sensible à la protection du patrimoine sous toutes ses formes. La Municipalité fait déjà beaucoup pour le maintien du patrimoine local par le biais des trois musées. Toutefois au vu de la situation financière de la ville, une contribution modeste mais concrète sera faite pour ce projet.

## **25. Divers et propositions individuelles**

M. Philippe GLASSON était très content que la ville de Nyon obtienne le prix de la mobilité, mais maintenant que l'on brûle les voitures au centre de Nyon, il pense que l'on obtiendra le prix de l'immobilité.

Mme Inès ABEYA se fait la porte-voix de Mme Christine VUAGNIAUX, excusée.

" Pour des raisons de santé, je ne pourrai pas personnellement donner mon avis sur la réponse virulente de M. Le Municipal Mayor concernant les informations sur l'accueil de l'enfance que j'ai données le 31.08.09. Je pense qu'il est normal que le Conseil soit informé de la gestion des crèches, autrement que par des chiffres comptables. M. Mayor dit que les subventions budgétées en 2010 ont diminués de 1,4% par rapport au budget 2009. De mon côté, j'ai confirmé que les subventions demandées le 30.06.09 pour 2010 ont augmenté de 18% par rapport aux comptes 2008, au vu des documents qui nous ont été remis ce jour-là.

Vous comparez les budgets 2009 et 2010. Je compare les comptes 2008 aux subventions demandées pour 2010. Grâce au nouveau plan comptable et à la nouvelle loi, les frais sont répartis maintenant avec plus de précision. Ceci fait ressortir les coûts de gestion réels. Ils ont augmenté dans les 4 crèches. Il est vrai que ce n'est que l'an prochain que nous pourrions vraiment faire des comparaisons, puisque chacun travaille sur le même plan comptable depuis 2008. Il est absolument nécessaire que la Commune aide les parents à payer les frais de garderie des enfants. Nous devons tous travailler pour subvenir à nos besoins. Malheureusement nos salaires ne suffisent quelques fois pas à couvrir nos besoins vitaux. Notre système social est là pour rétablir un peu d'équité. Pour finir, je n'ai à aucun moment voulu faire une attaque personnelle. Il n'y a rien dans mes propos qui puisse le laisser supposer. Si c'est le cas, je vous prie de m'en excuser, car ce n'était absolument pas le but. Je regrette de n'avoir pas pu être présente lors de la dernière séance de cette commission le 27.10.09, je vous aurais transmis ceci de vive voix."

Concernant la signalétique du Poste de Police, Mme Inès ABEYA fait remarquer que le seul panneau bien visible à la Place du Château 10 est le panneau de l'entreprise Perrin. C'est à se demander s'ils sont les nouveaux propriétaires des lieux! Les Nyonnais savent où se trouve le poste et cela ne leur pose pas trop de problèmes, il n'en va pas de même pour les personnes de passage.

Mme Josette GAILLE désire attirer l'attention du Conseil, après le vote d'un crédit de Frs. 755'000.-- pour des réfections à l'Aula, sur la gestion de cette salle par le Service de la Culture qui la met gratuitement à disposition de l'Association des 3 Arbres, dont le siège est à Gland pour 6 spectacles. De plus, cette société entrepose du matériel dans la salle d'exposition, gratuitement, on peut le supposer. Cette même société s'est permis de planter des panneaux publicitaires dans les giratoires à Nyon pour annoncer leur manifestation, avec quelle autorisation ? Pour des sociétés à but non lucratif qui ne sont pas à Nyon, le prix de location pour l'Aula est Frs. 650.-- par soir, plus la buvette, plus le chauffage, plus les répétitions à Frs. 60,- et la salle d'exposition à Frs. 80.-- par jour. Il lui semble que ce procédé de gratuité est une « combinaison » pour subventionner des sociétés sans avoir à en faire paraître le montant dans les comptes, sous «subvention»

M. Sejdija AJVAZI a constaté un certain danger pour les piétons et surtout pour les enfants aux abords des nouveaux giratoires à la Levratte et route de St-Cergue. Il a observé durant 15 minutes celui à la route de St.-Cergue et des enfants attendent 10 minutes pour traverser sur les passages piétons qui ne sont par ailleurs pas encore marqués. De plus, il y a trop de panneaux posés et on voit à peine les enfants qui sont de la même taille.

Sur le même sujet, M. Colomb relève également qu'on ne voit pas les enfants derrière les panneaux aux abords des nouveaux giratoires. Il pense préférable de mettre des bordures de trottoir provisoires comme c'est le cas à la Morâche. Il n'est pas trop tard pour bien faire et il estime qu'il faut d'urgence remplacer cette signalisation exagérée par un aménagement plus conforme à l'usage habituel. L'idéal serait qu'au bout de quelques jours l'usager ait l'impression que ce giratoire a toujours été là.

Egalement au sujet des giratoires, M. Maurice GAY pense qu'ils amènent de la fluidité et que les gens roulent lentement, ce qui n'est pas le cas de la Gravette. Il souhaiterait que lors de l'aménagement définitif, un arbre d'une essence indigène soit posé et non un olivier comme à la Morâche. Il apprécierait que l'on mette un tilleul et un banc de pierre comme autrefois.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS signale que la Municipalité est consciente de la problématique de la hauteur des chicanes. Beaucoup ont été posées pour couper les présélections. Quant à l'arbre demandé par M.Gay, il signale que le centre du giratoire devra rester franchissable en cas de passage de poids lourds important. La question sera toutefois étudiée.

M. Marc PRUDENTE signale que la COGES a auditionné le service de l'urbanisme ce printemps en particulier sur le plan de quartier du chemin des Tines. Il aimerait savoir ce qui a été fait durant ces 6 mois et si un projet sera bientôt déposé.

M. Jacky COLOMB remercie le service des Espaces Verts pour le toilettage et la mise en valeur du parc de la villa Niedermeyer. Il avait, à l'époque du référendum contre l'aliénation de ce parc, regretté l'effet de propriété privée induit par le cloisonnement de ces lieux. Les travaux entrepris ont permis d'éclaircir la végétation autour de la villa, il n'y a plus deux parcs séparés, mais un magnifique parc comprenant le conservatoire et la villa Niedermeyer.

Au sujet de l'installation de la patinoire à Rive, M. Régis JOLY relève que celle-ci n'a pas été menée avec toute la concertation voulue. En effet, les locaux annexes de la patinoire (Portakabins) sont placés de telle sorte que le club de l'Aviron de Nyon ne peut pas sortir ses bateaux de ses locaux et n'a qu'un accès limité et difficile au lac, son principal terrain d'entraînement. Ceci est d'autant plus fâcheux que le club vient de recevoir un don de la fondation pour le développement du sport pour acquérir un nouveau bateau. Il demande à la Municipalité de prendre langue rapidement avec ce club pour organiser le déplacement des installations qui gênent.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond que la solution a déjà été trouvée avec MM. Rolli et Allamand.

M. Maurice GAY signale que des bruits courent comme quoi les appartements de la promenade du Jura seraient loués en majorité par des gens du service social. Il souhaite savoir si ces bruits sont avérés.

M. Jean BISCHOFBERGER rappelle que nous sommes dans la saison où il faut enlever les chenilles processionnaires.

Mme Doris ULDRY ne comprend pas pourquoi la campagne d'affichage des SI avec le caméléon était sur les affichages commerciaux de la société Clear Channel et non sur les panneaux réservés à la Ville de Nyon. De plus, les affiches restent sur les panneaux de la ville plus longtemps que sur les affichages commerciaux.

M. André CATTIN s'inquiète de la sécurité dans la ville. Il a constaté des incivilités notamment à la Vy-Creuse au moment de la sortie de l'Usine à Gaz. L'entreprise qui fait les travaux avait posé des barrières, tout a été renversé, des vols ont été effectués et le feu mis dans un jardin. Il se demande ce qu'il advient des appareils de surveillance dont on parle dans les journaux mais dont le sujet n'avance pas beaucoup.

Sur le même sujet, M. Braulio MORA constate que le sentiment d'insécurité prend l'ascenseur et il le condamne fermement. Le comportement intolérable auquel nous avons affaire ne peut continuer, même s'il ne concerne qu'une faible minorité des jeunes de la ville. Si des caméras de surveillance auraient peut-être pour effet de déplacer le problème, elles pourraient sans doute servir à identifier les auteurs de troubles. Mettre des renforts policiers semble aussi quasi obligatoire vu l'ampleur que prennent les violences. Toutefois tous ces dispositifs doivent être accompagnés d'une réflexion qui va au-delà des sanctions. La violence des adolescents est le résultat de la société dans laquelle nous vivons. Manque de temps, de limites posées dès le départ, de repères ou trop de laxisme. Beaucoup de jeunes se sentent lâchés par la société et tentent de recréer dans une bande le cocon qu'ils n'ont plus et se mettent à confondre la réalité avec ce qu'ils peuvent voir dans certains médias. Si, sur le court terme, des sanctions pénales ou un agissement plus ferme des autorités peuvent faire diminuer ces actes, il faut restituer le débat pour le long terme et se poser quelques questions sur la place des jeunes dans la société.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise que le sentiment d'insécurité touche tout le monde et ne doit pas être pris à la légère. Il ne s'agit pas de banaliser ce qui s'est passé. La Municipalité a mis sur pied un groupe de travail qui traite des incivilités pour aborder cette problématique sous plusieurs angles. L'angle policier mais aussi l'angle social ou juridique. Il s'agit de voir ce que l'on peut faire en terme de prévention et de répression, mais également en laissant une porte ouverte au dialogue avec les gens qui ont peur, mais aussi avec ceux qui font peur. Certains font peur uniquement par leur apparence particulière. Nyon n'est pas et ne sera pas sans foi ni loi. La Municipalité va être ferme par rapport à cette problématique qui n'est pas simple. On ne pourra pas la résoudre avec un seul axe. La question des caméras n'est pas un sujet tabou, mais il faut voir quels sont les différents aspects de ce type d'installation. Si cela résout certains problèmes, cela en crée d'autres.

M. Régis JOLY revient sur diverses interventions qu'il a faites ces dernières années au sujet de la manière dont la Ville gère les sociétés qu'elle possède. Il rappelle qu'en date du 25 août 2008, M. le Municipal Claude DUPERTUIS, alors Vice-Syndic, avait confirmé que M. Alain-Valéry Poitry n'était plus membre du conseil d'administration de TRN SA et que le site du Registre du Commerce ne devait pas être à jour.

Or, il a constaté ce jour, que M. Poitry figurait toujours comme président du conseil d'administration de cette société. Il pose dès lors les questions suivantes: est-il possible que le RC ait près de 2 ans de retard dans ses mises à jour? Ne doit-on pas plutôt craindre que la Municipalité n'a qu'un contrôle très lacunaire sur une des sociétés qu'elle possède? Si le Conseil d'administration a fait son travail, qui n'en a pas assuré le suivi? La Direction ou le Registre du Commerce? Le fait que le préposé au Registre lui ait confirmé être en attente de signatures légalisées depuis janvier 2009 le laisse pantois quant à la manière dont le dossier est traité.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond qu'ils vérifieront rapidement et au besoin corrigeront très vite.


M. le Président signale que des sacs à tri pour Eco-Point seront distribués à l'issue de la séance aux Conseillers. Ils font partie de la campagne de sensibilisation.

A 23h. 14, M. le Président lève la séance.

#### CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :



Eric Bieler



Nathalie Vuille

Annexes :      Liste des commissions  
Vote nominal